

# REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre**

**Pouvoir-adjudicateur : M. le Président du Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre**

**Objet du marché : Etude relative à la définition d'une stratégie économique de territoire et à la mise en œuvre d'outils de développement économique**

## **I. Mode de Passation de la consultation**

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée en application des articles 27 et 28 du Code des Marchés Publics.

Le marché est divisé en 4 tranches :

- Tranche 1: Réalisation d'un diagnostic économique partagé du territoire : tranche ferme
- Tranche 2: Proposition d'une stratégie globale de développement économique à l'échelle de 20 ans : tranche ferme
- Tranche 3: Réalisation du bilan du Plan Local de Développement Economique (PLDE) 2008-2011 et élaboration du PLDE 2012-2014: tranche ferme
- Tranche 4: Etude de faisabilité et de préfiguration d'une agence de développement économique de Flandre Intérieure : tranche conditionnelle.

La tranche 4 est conditionnelle. Son exécution est donc subordonnée à une décision du maître d'ouvrage, notifiée au titulaire dans les conditions fixées au marché et sur la base de critères financiers et/ou techniques.

L'éventuelle notification de la tranche 4 conditionnelle sera envoyée, s'il y a lieu, par courrier. Le lancement de chaque tranche du marché se fera par le biais d'un ordre de service envoyé par courrier. Cet ordre de service précisera le contenu, le prix et le délai de la tranche.

## **II. Contenu et retrait du dossier de consultation**

Le dossier de consultation (liste des pièces à fournir au candidat par l'acheteur public) comprend les documents suivants:

- le règlement de la consultation,
- le cahier des charges,
- le formulaire MAPA.

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site [www.payscoeurdeflandre.net](http://www.payscoeurdeflandre.net) (rubrique marchés publics). Il peut aussi être envoyé aux entreprises après demande par email : [contact@payscoeurdeflandre.net](mailto:contact@payscoeurdeflandre.net).

### **III. Présentation des propositions:**

#### **III. 1. Les pièces à remettre en appui de la proposition sont :**

Pièces techniques :

- Le cahier des charges dûment signé
- Une note méthodologique décrivant les détails des prestations concernant la mission :
  - Détaillée pour chacune des tranches
  - Détaillée sur les moyens humains (Curriculum Vitae obligatoire) et matériels affectés à chacune des tranches.
- Les références de moins de 3 ans du candidat (cotraitants et sous traitants éventuels) en matière d'étude dans le cadre d'opérations complexes similaires,
- La composition et les moyens de l'équipe qui sera alloué au projet ainsi que les compétences
- Le formulaire MAPA dûment signé et renseigné en trois exemplaires.

Pièces administratives :

- La lettre de candidature DC 4 ;
- La déclaration du candidat DC 5 ;
- Les documents et déclaration sur l'honneur prévus aux articles 43, 44, 45, 46 du Code des Marchés Publics ;
- La copie de l'Attestation Assurance Professionnelle en cours de Validité ;
- Les différentes attestations fiscales d'usage.

#### **III. 2. Les pièces constitutives du marché sont :**

- Le cahier des charges,
- La note méthodologique,
- Le formulaire MAPA.

#### **III.3. Emploi de la langue française**

Les propositions devront être rédigées intégralement en langue française.

Conformément aux dispositions de l'article 2 de la loi 94-655 du 4 août 1994, l'emploi de la langue française est obligatoire pour l'établissement de tout rapport, toute documentation, toute correspondance relatifs au présent marché.

### **IV. Durée du Marché**

Le délai global du présent marché est de 6 mois à compter de la réception de la notification du marché, ceci afin de respecter le calendrier indicatif établi au point 6 du cahier des clauses techniques particulières.

## **V. Modification du cahier des Charges**

Le Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre se réserve le droit d'apporter, au plus tard 08 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les concurrents la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **VI. Durée de Validité des Offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

## **VII. Remise des offres**

Date limite de réception des offres : Vendredi 30 septembre 2011 à 12h.

Les offres devront être adressées par courrier ou à remettre contre récépissé à l'adresse suivante :  
Syndicat Mixte du Pays Cœur de Flandre  
12 bis rue de Nieppe  
59181 STEENWERCK.

L'offre comportera 3 exemplaires version papier et un exemplaire version informatique.

Le pli comportera la mention « MAPA : Etude relative à la définition d'une stratégie économique de territoire et à la mise en œuvre d'outils de développement économique »

## **VIII. Critères de jugement des offres**

Sur la base du document fourni par les candidats, et afin de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse, les critères de sélection retenus sont les suivants :

### **a) Valeur technique appréciée en fonction du dossier technique, des références et expériences (60 %) :**

La valeur technique sera notée sur 100 (la note maximum étant obtenue par la valeur technique la plus élevée) :

- ❖ Les références de la société en matière d'étude dans le cadre d'opérations complexes du même ordre noté sur 50 ;

- ❖ Les références de l'équipe sélectionnée : composition, compétence et moyens de l'équipe qui sera allouée au projet (CV, présentation de l'équipe affectée à la conduite des prestations en précisant les tâches de chacun) noté sur 20 ;  
(Compétences attendues : économie et développement local, construction de projets de territoire, connaissance du tissu économique régional, cartographie, sensibilité au développement durable)
- ❖ La méthodologie retenue noté sur 30.

#### **b) Prix (40 %)**

Les offres de prix seront notées globalement sur 100.

La formule retenue pour attribuer une note à l'offre financière est la suivante :

$$\text{note obtenue} = 100 \times \frac{\text{prix moyen}}{\text{offre financière étudiée} + \text{prix moyen}}$$

NB : le prix moyen est la moyenne des différentes offres financières.

#### **c) Classement des offres et choix de l'offre économiquement la plus avantageuse :**

Le classement des offres permettant de déterminer l'offre économiquement la plus avantageuse, sera effectué selon les modalités suivantes :

- la note de la valeur technique sera pondérée par un coefficient de 60 % ;
- la note de l'offre financière sera pondérée par un coefficient de 40 %.

Les offres seront classées dans l'ordre décroissant de la valeur prise pour chacune d'elles, par la somme « note de la valeur technique pondérée + note de l'offre financière pondérée ».

Sera classée au premier rang, l'offre ayant obtenu la somme la plus élevée, et s'avérant de ce fait, l'offre économiquement la plus avantageuse. L'offre ainsi retenue sera l'offre du titulaire du marché subséquent.

Le Syndicat mixte retiendra l'opérateur économique ayant obtenu les sommes les plus élevées.

Les candidats dont l'offre écrite aura été retenue pourront être auditionnés par un comité de sélection, à une date envisagée autour de la semaine 43. Cette audition pourra remettre en question la note de la valeur technique.

### **IX. Renseignements Techniques et Administratifs**

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de :

Nicolas SEGARD / 03 28 43 44 45 / nsegard@ville-hazebrouck.fr  
Marie Caroline ADOU / 03 28 43 86 60 / mcadou@payscoeurdeflandre.net

A .....le .....

Mention manuscrite « Lu et Approuvé »  
Signature et cachet du candidat